



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Enseignement secondaire II

Centres de formation professionnelle santé et social

Informations relatives à l'examen médical d'aptitude

à remettre impérativement à votre médecin traitant

A l'attention du médecin traitant:

- Le dossier du candidat ou de la candidate devra être envoyé **en une seule fois et devra être complet**. A savoir, il devra contenir les copies du carnet de vaccination et des sérologies ainsi que le rapport médical complété. Ce dossier devra être envoyé **par courrier postal uniquement, au médecin-conseil du SSEJ** dont l'adresse figure en bas de page.
- Tout dossier incomplet (par exemple manque d'informations ou manque de la copie du carnet de vaccination ou des sérologies) ne sera pas retourné au candidat ou à la candidate. Les données manquantes seront communiquées par courriel afin qu'il ou elle puisse faire le nécessaire pour compléter son dossier dans les délais.
- Si un candidat ou une candidate présente une maladie chronique ou une autre condition nécessitant un suivi spécialisé, veuillez joindre d'emblée une attestation médicale du spécialiste mentionnant le diagnostic, une description des limitations fonctionnelles pouvant affecter les études, le traitement en cours, l'évolution attendue et éventuellement des mesures possibles à mettre en place pour le suivi de la scolarité en fonction du métier choisi.

ESAMB : des documents ont été remis au candidat ou à la candidate à votre intention et mis en référence ci-dessous; ils sont à votre disposition pour une aide à la décision en fonction du métier choisi.¹

- **Le rapport médical est soumis au secret médical et est conservé par le médecin-conseil.** Seules les informations relatives à l'aptitude ou l'inaptitude à suivre la formation et à exercer la profession choisie sont transmises à l'école par le médecin-conseil. Les rapports médicaux des candidats et des candidates non acceptés par l'école sont détruits par le médecin-conseil.
- Si les vaccinations ne correspondent pas aux exigences de l'école, une aptitude avec réserve sera émise en attendant que les vaccinations / sérologies nécessaires soient réalisées par vos soins. Les dates de rendez-vous pour la mise à jour des vaccinations doivent être inscrites dans le rapport médical. Il est de la responsabilité du candidat ou de la candidate d'envoyer les informations que vous lui aurez transmises, au médecin-conseil dans les délais attendus.

1

- [RMS / Aptitude à la conduite : prises en charge spécifiques en 2017](#)
- [RMS 2018 / Conduite automobile et diabète : Prise en charge multidisciplinaire du diabète :recommandations pour la pratique clinique](#)
- [RPC15 Conduite automobile et diabète \(2017\) : Recommandations pour la pratique clinique](#)
- [Epilepsie et conduite : Flyer info Ligue suisse contre l'Epilepsie 2019](#)



Médecin

conseil_ophtalmo_202

- Le tableau ci-dessous liste les vaccinations requises. Ces dernières sont basées sur **les recommandations de vaccination pour le personnel de santé de l'Office fédéral de la santé publique²**.
- **Les vaccins et/ou les doses manquantes doivent être effectués sans attendre** pour que l'immunité soit acquise à la rentrée scolaire dans la mesure du possible (voir délais à respecter dans document 1).

Un contrôle des carnets de vaccination sera effectué par le médecin-conseil dès la rentrée scolaire et avant le début des stages. Les élèves ne peuvent entrer en stage sans une couverture vaccinale à jour.

IMMUNITE ACQUISE SI	
Diphtérie-Tétanos	≥ 5 doses de vaccin ou 3 doses de vaccin si vaccination débutée après l'âge de 6 ans et dernier rappel datant de moins de 20 ans
Polio	4 doses de vaccin Rappel tous les 10 ans pour les métiers du laboratoire
Coqueluche	1 dose de vaccin combiné diphtérie-tétanos-coqueluche datant de moins de 10 ans
Rougeole-Oreillons-Rubéole	2 doses de chaque vaccin ou sérologies positives
Varicelle	Antécédents certains de maladie (date de la maladie à indiquer par le médecin traitant) ou sérologie positive ou 2 doses de vaccin
Hépatite B	≥ 3 doses, sauf si vaccination débutée et complétée entre 11 et 16 ans avec 2 doses de vaccin adulte Et, dans tous les cas, indépendamment de la vaccination, une sérologie Anti-HBs Ig devra être jointe au dossier. Selon résultat de la sérologie, un rappel vaccinal pourrait être nécessaire. Dans ce cas, une sérologie de contrôle devra être envoyée au plus vite par l'élève ou le médecin traitant : interprétation selon annexe 5 du plan de vaccination de l'OFSP
Hépatite A	2 doses de vaccin ou sérologie positive Sauf pour les podologues pour lesquels cette vaccination n'est pas demandée
Méningite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méningite B : 2 doses et rappel tous les 5 ans ▪ Méningite ACWY : 1 dose unique et un rappel tous les 5 ans Requis uniquement pour l'école des métiers du laboratoire
Influenza (grippe)	Vaccination annuelle entre mi-octobre et le début de la vague de grippe Pour tous les travailleurs de santé en contact avec des patients

En cas de questions, vous pouvez contacter le médecin-conseil par mail: ssej.cfp-saso@etat.ge.ch

En cas de carnet de vaccination perdu, vous pouvez utiliser le document vierge de l'OSFP, disponible à l'adresse : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/broschueren/publikationen-uebertragbare-krankheiten/impfausweis.html>.

² OFSP : [Plan de vaccination suisse 2023](#)

Mme V. Alh riti re
Directrice du CFPSo

Mme Challet
Directrice ai du CFPSa

Dr V. Barmettler
M decin-conseil

Dr D. Baratti Mayer
M decin-chef de
service

D partement de l'instruction publique, de
la formation et de la jeunesse (DIP)
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service sant  de l'enfance et de la
jeunesse
Glacis-de-Rive 11-1207 Gen ve

F vrier 2024